



DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION
Service Etat civil – Elections – Cimetière
Tél : 04.90.39.71.31.

PACTE CIVIL DE SOLIDARITE (PACS)

Définition du PACS. : Le PACS ou Pacte civil de solidarité, créé par la loi n° 99-944 du 15 novembre 1999, est un contrat conclu entre deux personnes physiques majeures de sexe différent ou de même sexe pour organiser leur vie commune.

Les empêchements à la conclusion d'un PACS sont les empêchements à mariage : liens de parenté et d'alliance, de non-célibat. Un PACS ne peut pas non plus être conclu en présence d'un autre PACS déjà existant.

Comment l'obtenir et où faire la demande?

Les personnes qui veulent conclure un PACS doivent, à partir du 1^{er} novembre 2017, faire enregistrer leur déclaration conjointe de PACS en s'adressant :

- Soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune)
- Soit à un notaire

Prise de rendez-vous pour un dossier de PACS :

- Sur le site de la ville de Sorgues : Vivre / Démarches / Etat Civil / PACS
ou
- Par téléphone au 04.90.39.71.00

Pièces à fournir pour un dossier de PACS :

- Déclaration conjointe d'un PACS et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa n° 15725-01).
- Convention de PACS (formulaire cerfa n° 15726-01).
- Acte de naissance en original de moins de 3 mois
- Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport en original et photocopie)
- Justificatif d'adresse pour chacun des futurs pacés

Pièces à fournir pour les personnes de nationalité étrangère :

- Acte de naissance de moins de 6 mois pour le partenaire étranger né à l'étranger (accompagné de sa traduction par un traducteur assermenté ou une autorité consulaire).
- Certificat de coutume établi par les autorités compétentes du pays étranger. Ce certificat indique la législation en vigueur de l'Etat et les pièces d'état civil étrangères prouvant que le partenaire est majeur, célibataire et juridiquement capable
- Un certificat de non-PACS de moins de 3 mois délivré par le service central d'état civil du Ministère des Affaires Etrangères – répertoire civil.